



**Contribution de VeloVersailles et de VeloVGP :** VeloVGP est une association de cyclistes au quotidien rattachée à la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB). Une de nos activités est de contribuer à l'élaboration de propositions concernant les dossiers « mobilités actives » à Versailles et sur le territoire de Versailles Grand Parc. VeloVersailles est membre de VeloVGP.

*L'objectif affiché de l'aménagement du site Pion est de créer un quartier économe et durable, d'atteindre un objectif d'utilisation des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements des futurs habitants de 50%.*

Prend on toutes les dispositions pour que cet objectif soit atteint ? Ce n'est pas certain.

Dans les atouts du projet (p 28 du dossier d'impact), Il est indiqué l'existence de :

- une bonne desserte de la commune par les transports en commun (RER C, Transilien et bus)
- un Important maillage cyclable de l'agglomération.

Tout ceci est exact. Toutefois, l'insertion dans le maillage cyclable ne concerne aujourd'hui que la connexion sud avec la piste bidirectionnelle de la D10. L'insertion par le nord dans le schéma de Versailles Grand Parc est évoquée mais ne semble plus une priorité alors que c'est un enjeu majeur pour que ce quartier ne soit pas enclavé. *On évoque une variante de la dorsale qui passerait par le site de la caserne Pion mais aucune échéance n'est donnée. VP\_Permis Aménager\_Dossier A3 Page 84 et 85.*

### **Maintenir l'entrée existante au nord pour les mobilités actives:**

Dans le dossier **VP\_Permis Aménager\_Dossier A3 Page 14**, on peut voir qu'il y a une entrée existante au Nord dont il n'est plus fait état par la suite. Or si on maintient l'entrée existante au nord, on peut très facilement permettre l'insertion dans le réseau cyclable de VGP à moindre frais. En effet, un aménagement cyclable existe déjà sur la D7 jusqu'à la Grille Royale. On évite ainsi de rouler sur la D7 très dangereuse dans St Cyr où de la rue Guy Moquet jusqu'à l'aérodrome, aucun aménagement n'existe pour le moment.

Le maintien de l'ouverture nord de la caserne Pion permettrait également de traverser le parc du château par la Grille Royale et relier le quartier de Versailles Notre-Dame de Versailles. Il serait

souhaitable que les horaires d'ouverture de la Grille Royale soient les mêmes que ceux de la Grille de la Reine. Cela permettrait à ceux qui se déplacent au quotidien d'optimiser leur trajet dans un environnement ZFE. Ces travaux devraient être concomitants de l'aménagement du site Pion.

**S'assurer que l'entrée par l'ouest soit bien réservée aux modes doux et aux véhicules de secours** pour que le quartier soit vraiment un quartier apaisé . Il est bien écrit à plusieurs reprises que cette entrée est réservée aux modes doux et aux véhicules de secours, mais curieusement, il n'est pas prévu de borne amovible. **Nous demandons expressément que soit installée une borne amovible ouverte uniquement aux véhicules de secours. ( VP\_Permis Aménager\_Dossier A3 Page 69)**

Par ailleurs, les photomontages du tunnel, indiquent l'existence de trottoirs. Ceci ne semble pas nécessaire pour un usage rarissime de véhicules de secours qui peuvent également entrer par la D10. ( VP\_Permis Aménager\_Dossier A3 Page 29)

Merci de faire préciser la largeur du tunnel. 5 mètres seraient suffisants pour une bonne cohabitation entre les cyclistes et les piétons et le passage de véhicules de secours.

De plus, une publicité pour faire la promotion de ce nouveau quartier, nous a semblé inquiétante. On peut voir une voiture stationnée dans le tunnel .... Le panneau est installé rue du Docteur Vaillant à l'entrée de la rue qui mène à la future gare Zac-St Cyr.



## **Pour un mobilier urbain adapté au stationnement vélo (VP\_Permis**

**Aménager\_Dossier A3 Page 69)** : les propositions de modèles de mobilier vélo sont très coupants ; Ne pas reproduire l'erreur du choix du mobilier de la gare des Chantiers.

### **Stationnements :**

Le quartier est en effet bien desservi en transports en commun. Toutefois, si on veut favoriser l'usage de la bicyclette pour aller rejoindre les transports en commun, il est nécessaire de prévoir **des stationnements sécurisés aux gares de St Cyr et St Cyr-Zac ligne du tram 13**. Beaucoup de commentaires sur le stationnement voitures, mais quasiment rien sur le stationnement vélos.

- Nous demandons des installations de type Veligo, d'accès facile et se situant à moins de 50 mètres du quai pour les deux gares.
- Nous demandons que les feux piétons et vélos pour traverser la D10 à la sortie sud pour rejoindre la gare de St Cyr soient synchronisés et ne retardent pas celui qui ne veut pas « louper » son train.

### **Erreurs dans l'avis de la MRAE (page 15) :**

En outre, le site de Pion sera prochainement desservi par le Tram 13 express grâce à la future station « Saint-Cyr ZAC » située en bordure immédiate (cf. Illustration 1 du présent avis).

L'aménagement de la future station prévoit aussi la réalisation d'un **passage routier sous la voie ferrée**<sup>36</sup>. L'étude d'impact mentionne la situation relativement isolée du site de Versailles Pion par rapport aux centres-villes de Versailles et de Saint-Cyr-l'École (page 127). La MRAE fait observer que le futur quartier devrait fonctionner davantage, d'un point de vue urbain, avec la commune de Saint-Cyr-l'École dont il est en continuité de la partie urbanisée. Le site est également contraint par son enclavement lié aux infrastructures (voie ferrée et routes). L'accès en voiture au nouveau quartier se fera au sud depuis la RD10 (au niveau du carrefour existant, qui sera réaménagé), avec un seul accès. **Au nord du site, un passage sous la voie ferrée réservé aux modes actifs (marche, vélo) et aux véhicules de secours permettra de connecter le quartier à l'arrêt « Saint-Cyr ZAC » du futur Tram 13 express (pages 247 et 250).**

- Il n'a jamais été question de **passage routier** dans le permis d'aménager sous la voie ferrée.
- Le passage sous la voie ferrée n'est pas au **nord** du site mais à l'ouest. Et ce qui était un passage routier sous la voie ferrée dans la première partie du paragraphe est devenue un passage sous la voie ferrée réservée aux modes actifs et aux véhicules de secours.